

Zeitschrift: Rapport annuel / Bibliothèque nationale suisse
Herausgeber: Bibliothèque nationale suisse
Band: 80 (1993)

Artikel: Les périodiques à la Bibliothèque nationale suisse
Autor: Kamer, Josef
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-362270>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

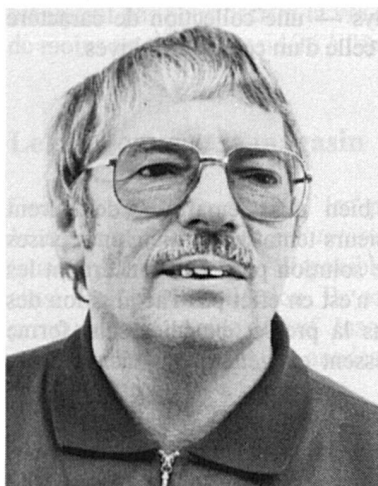
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Josef Kamer, responsable du service des périodiques

LES PÉRIODIQUES À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SUISSE

Le mandat

Le service des périodiques de la Bibliothèque nationale a pour mandat de recueillir, mettre en valeur et conserver l'ensemble des écrits périodiques suisses ou qui concernent la Suisse. Ce mandat est clair, même s'il n'est pas sans malice. Le 8^e *Rapport annuel de la Bibliothèque nationale*, pour les années 1903-1904, soulevait déjà le problème : une bibliothèque doit-elle vraiment tout collectionner ? Oui, car tel est bien son rôle :

Tout le monde a le droit de chercher dans une bibliothèque ce qui l'intéresse, et dans les domaines les plus divers, et personne n'est autorisé à exclure de la Bibliothèque nationale un document imprimé suisse, sous prétexte qu'il n'a aucune valeur. Car personne ne peut dire aujourd'hui ce qui sera important, selon la façon dont on le considérera, d'ici à dix, vingt ou cinquante ans.

Le 30^e *Rapport annuel* (celui de l'année 1930) cite le fait que « chaque exemplaire de telle ou telle feuille de chou, méprisée et pourtant conservée à la Bibliothèque nationale, est d'autant plus précieux qu'il est le plus souvent le dernier de son genre récupéré avant sa disparition ». Le service des périodiques a maintenu ce principe jusqu'à nos jours.

Certains bulletins paroissiaux constituent toutefois une exception : publiés chez le même éditeur, de présentation identique et portant le même titre principal, ils ne consacrent que leur dernière page à des informations locales différentes. La Bibliothèque nationale, dans ce cas, fait confiance aux archives paroissiales. Les bulletins de certaines organisations économiques posent des problèmes analogues : leurs pages régionales ne contiennent en général que quelques annonces de ventes promotionnelles ou de manifestations locales. Tout comme pour les bulletins ecclésiastiques, ces journaux destinés à la clientèle ne sont conservés que sous la forme d'un exemplaire choisi.

Le problème se présente sous une forme totalement différente pour ce qui concerne les regroupements de journaux — une forme qui se répand de nos jours — dont seules les pages régionales diffèrent. Or précisément, l'ampleur et le contenu de ces pages régionales conservent une valeur qui nous force à collectionner la totalité de ces éditions. La collection des périodiques de la Bibliothèque nationale se distingue considérablement de celles des bibliothèques universitaires. Les arts, les sciences et les techniques n'y ont pas la priorité. Les bulletins de groupes politiques marginaux, de sectes religieuses, de diverses associations sportives, les journaux d'entreprises ou les revues de jeunes sont tout aussi soigneusement

archivés les uns que les autres. En bref, notre section des périodiques est le miroir de la vie qui s'est déroulée, se déroule et se déroulera encore au fil des ans dans notre pays — une collection de caractère national, dont la forme s'apparente à la fois à celle d'une bibliothèque et à celle d'un centre d'archives.

Les acquisitions

Il n'est pas toujours facile d'acquérir de nouveaux périodiques et bien des démarches demeurent infructueuses. Dans ce domaine, le dépôt légal n'existe pas non plus. Plusieurs tentatives ont été entreprises dans ce sens mais n'ont encore jamais abouti. Il y aurait tout au plus une solution partielle, concernant les grands périodiques ; mais comment toucher les petits éditeurs privés ? Ce n'est en effet pas l'acquisition des grands périodiques qui pose les plus grosses difficultés. Annoncés dans la presse, expédiés sous forme d'exemplaires d'essai, ils sont aisément accessibles. Les éditeurs connaissent en général les tâches de la Bibliothèque nationale et lui envoient spontanément leurs exemplaires.

Le plus gros du travail consiste à se procurer les petits bulletins, qui doivent d'abord être dénichés. Malgré d'excellentes sources d'information et relations avec les autres institutions officielles, nombreux sont ceux qui passent entre les mailles du filet. Nos ancêtres bibliothécaires étaient déjà conscients du problème. Le 7^e *Rapport annuel* (année 1902) constate : « Un gros effort est requis pour compléter les périodiques, effort qui rencontre d'énormes difficultés et absorbe aussi de gros moyens financiers ». Un pourcentage élevé de nos demandes ne reçoit aucune réponse à la première lettre. On objecte souvent qu'on ne veut pas fournir ces bulletins à la Bibliothèque nationale parce qu'ils sont de caractère trop privé ou qu'ils n'ont pas leur place dans une bibliothèque publique. Les éditeurs de ces périodiques redoutent parfois que des regards inquisiteurs ne viennent ensuite fureter dans leurs affaires. Les milieux politiques marginaux s'en réfèrent à l'affaire des fiches de l'« État-fouineur ». Certaines revues d'informations économiques préfèrent abonner les éventuels intéressés à leur produit, plutôt que d'en expédier gratuitement un exemplaire chez nous. Dans certains cas même, les éditeurs, qui confondent la Bibliothèque nationale avec un mécène, nous présentent de copieuses factures. Notre dilemme consiste finalement en ceci que nous devrions tout collectionner, mais que nous n'avons aucun moyen légal de réaliser cet objectif, et cela sans parler des limites de notre budget et de notre propre capacité à convaincre.

Dans l'ensemble pourtant, la majorité des éditeurs de périodiques comprennent les missions d'une bibliothèque nationale. Ils nous envoient leurs produits, à titre gracieux ou avec un rabais, suivant leur situation financière, sinon au prix normal de l'abonnement. Beaucoup accordent sans doute un certain prix à voir leur activité — quel qu'en soit le niveau — classée quelque part et donc, en un certain sens, vouée à l'éternité.

La gestion

Les journaux comme les revues, notamment les petits bulletins, sont rapidement épuisés. Il faut donc contrôler de près l'entrée des livraisons. Pour les revues, ce contrôle est effectué par un fichier alphabétique où de petits « cavaliers » multicolores désignent la périodicité réelle d'une revue et indiquent quand est paru le dernier numéro. Tout comme pour les acquisitions, les petites revues sont celles qui nous causent le plus de soucis. Il suffit que le rédacteur soit malade ou quitte la revue, que les ressources financières soient à marée basse ou que l'heure soit aux restrictions budgétaires, pour qu'une revue ne nous soit plus adressée, ou alors de manière sporadique, pour qu'elle modifie sa présentation ou, bien souvent, qu'elle change carrément de nom. Nos bulletins et petits périodiques ne meurent pas volontiers. Ils suivent une cure d'amaigrissement et ne brillent plus autant qu'aux beaux jours, trahissant les vicissitudes des années grasses et des années maigres et reflétant assez bien, en somme, le climat ambiant.

Les périodiques qui entrent à la Bibliothèque nationale sont déposés provisoirement dans des casiers. À intervalle régulier, suivant l'épaisseur du bulletin, ces casiers sont vidés, et revues et journaux sont encore une fois contrôlés puis reliés. L'opération, mensuelle pour les grands journaux, peut ne se produire qu'après plusieurs années pour les petites revues. La reliure est effectuée par diverses entreprises extérieures à la Bibliothèque. Avant de leur être expédiées, les collections préparées sont enregistrées dans le catalogue des périodiques et reçoivent une cote.

Sélectionner, contrôler, inscrire, classer, assembler, compléter, réclamer, collationner : les termes ne manquent pas pour décrire la vie quotidienne du service des périodiques. Un travail manuel qui tend à être de moins en moins considéré à l'ère de l'informatique.

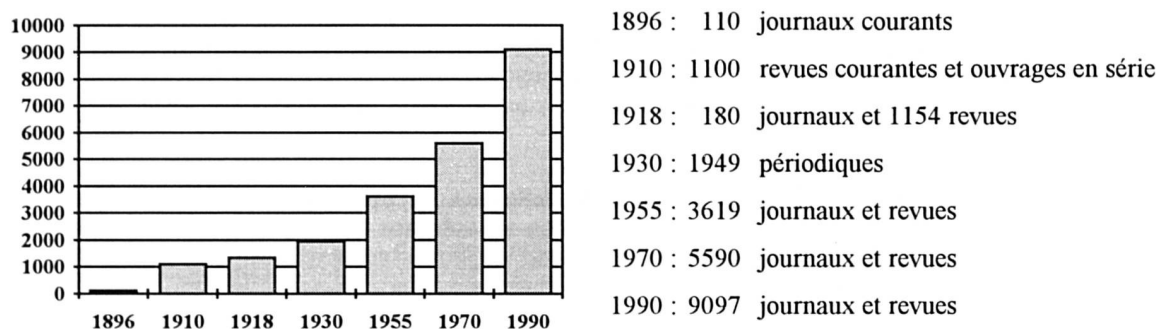
Le catalogue et le magasin

Comme les monographies, les périodiques sont répertoriés dans plusieurs catalogues : *Géographique*, *Matières* et *Sociétés et institutions*. Le catalogue des périodiques proprement dit regroupe en revanche la totalité des périodiques disponibles à la Bibliothèque nationale, classés par ordre alphabétique, reflétant ainsi l'état de la collection. Ils sont intercalés selon les règles « prussiennes ». Dans ce système, le mot principal joue un rôle décisif. Jusque vers 1940, les fiches étaient manuscrites. Puis vint la machine à écrire, mais ce n'est que dans les années cinquante que les informations manuscrites furent dactylographiées par des chômeurs.

Dans les premières années de la Bibliothèque nationale, les périodiques étaient subdivisés en quelques groupes-matières et classés selon le même principe. Les revues scientifiques et médicales, par exemple, étaient cotées d'un R (jusqu'à 25 cm), d'un Rq (25-35 cm) ou d'un Rf (plus de 35 cm), les revues juridiques et artisanales recevaient un Q, un Qq ou un Qf. Le *numerus currens* n'était pas utilisé et les périodiques étaient archivés au magasin par ordre alphabétique. Les difficultés ne se sont pas fait attendre. Il fallait chaque fois créer un petit espace pour insérer par ordre alphabétique les nouveaux périodiques entre les titres déjà existants. Les changements de titre ou de format faisaient le reste. Ce n'est que depuis les années trente que les périodiques sont numérotés, cotés et inscrits dans le catalogue des périodiques. Ce nouveau système a été achevé en 1936, grâce encore à l'emploi de chômeurs.

Quelques chiffres

Dans les premiers rapports annuels de la Bibliothèque nationale, on ne trouve guère de chiffres sur le nombre des périodiques. Les notions de « revues » ou « périodiques » n'apparaissent presque pas. Mais voici tout de même un petit survol :



Tous ces périodiques ont besoin de place. Sur les 40 000 m de rayons de la Bibliothèque nationale, la moitié environ est occupée par les périodiques. Mais les exigences spatiales sont en fait bien supérieures : un mètre de journaux reliés requiert un volume supérieur à un mètre de livres ordinaires. Les 4000 m de journaux reliés, dont la majorité est stockée au sous-sol, augmentent chaque année de 80 m, soit 1600 nouveaux folios. Ce taux de croissance force à réfléchir au microfilmage. Certains journaux ou revues existent déjà sur microfilm ou microfiches. Mais a-t-on le droit de détruire l'original ? La question se pose d'autant plus que personne ne sait quand les bandes filmées commenceront à tomber en miettes... La réponse me paraît évidente.

L'index des périodiques

Sur la base de ses collections, la Bibliothèque nationale a constitué au fil des ans tout une série de répertoires de périodiques. Le premier est paru en 1917. La « 2^e édition revue et fortement augmentée » date de 1925. Des cahiers complémentaires à cette seconde édition ont été publiés de 1926 à 1932. De 1945 à 1952, le Schweizerische Vereinsortiment d'Olten a édité les éditions suivantes. Depuis 1951/1955, un *Répertoire des périodiques suisses* paraît tous les cinq ans, dont la dernière édition date de 1986/1990. Ce neuvième volume a été réalisé avec l'aide du système informatisé. Tous ces répertoires sont subdivisés en chapitres systématiques, classés par ordre alphabétique. La première édition de 1917 comportait 104 pages, pour le prix de 70 centimes, à l'époque. Elle contenait 1052 titres. La dernière édition de 1986/1990 recense 5463 titres. Et elle coûte un peu plus cher.